

La transition vers le très haut débit

Le développement du numérique impacte tous les domaines de l'organisation sociale et de la vie civile, il est à considérer dorénavant parmi les thématiques qui sous-tendent un projet d'urbanisme durable.

Répondre aux besoins des habitants...

Les habitants¹ ont désormais des attentes fortes en termes de connexion depuis leur domicile : besoins d'information et de formation (accès à des ressources professionnelles, participation à des forums...), démarches administratives, achats en ligne, accès aux espaces numériques de travail de l'établissement scolaire de leurs enfants, besoins d'échanges et de loisirs (messagerie personnelle, vidéos en ligne, musique, participation à la vie associative et aux réseaux sociaux...).

Si le numérique est un outil qui ne satisfait pas le besoin de se rencontrer en présentiel, on constate qu'il a cependant pour effet de démultiplier les interactions et de les rendre possibles depuis des lieux et à des moments différents. Connaître les besoins des habitants est important dans une démarche de type EcoQuartier. Il est utile de savoir comment le numérique peut développer le champ des possibles, comment il peut enrichir des projets avec de nouvelles fonctionnalités qui n'étaient pas pensées auparavant... Le numérique permet à la société de devenir plus collaborative en facilitant des démarches de co-réflexion, de co-apprentissage, de co-production, de « co-working »...

Le rapport à l'autre, à l'espace et au temps se redessinent. La fin du cloisonnement des espaces de vie amènera certainement les territoires à évoluer, même si les conséquences de ces nouvelles interactions sur le territoire ne sont pas encore connues. On peut néanmoins appréhender un quartier durable comme un espace d'innovation territoriale et de mobilisation des citoyens, et considérer le numérique comme un outil au service de cette innovation.

Quelle couverture et quel débit pour répondre à ces besoins ?

Une bonne couverture du numérique² sur tous les territoires fait partie des nouvelles attentes des citoyens.

Si la fracture numérique en matière de couverture (l'inégalité d'accès aux services numériques) se résorbe en 2016 plus vite en Normandie qu'ailleurs, le territoire n'est pas encore uniformément couvert avec la même qualité de débit partout, ni avec les mêmes technologies, et on est encore loin d'avoir atteint l'objectif d'une couverture totale du territoire en très haut débit.

Les travaux sont en cours, il faudra encore compter une quinzaine d'années pour parvenir à une couverture totale. Les projets font donc l'objet de programmations pluriannuelles. Mais d'ores et déjà, la Normandie voit chaque jour la mise à disposition de nouvelles prises en fibre optique jusqu'à l'abonné (« FttH »). Les collectivités prévoient une augmentation du débit dans des secteurs qui ne seraient pas encore raccordés à la fibre optique, afin de réduire la fracture numérique.

1 75 % des bas-normands ont accès à internet depuis leur domicile.

Sur l'ensemble des bas-normands, ont accès à internet depuis leur domicile : 93 % des 15-24 ans, 96 % des 24-34 ans, 95 % des 35-44 ans, 86 % des 45-54 ans, 69 % des 55-64 ans, 54 % des 65-74 ans, 23 % des 75 ans et plus (source : Observatoire du numérique 2015 – Enquête TMO régions)

2 29 % des connectés sont insatisfaits de leur connexion internet. La principale cause d'insatisfaction est le débit trop lent (source : Observatoire du numérique 2015 – Enquête TMO régions)

En attendant que la fracture se résorbe par l'action des collectivités, le critère d'une bonne desserte numérique doit faire partie des critères de faisabilité d'un projet de quartier durable. Le niveau de débit doit être suffisant pour pouvoir répondre à l'augmentation des besoins au fur et à mesure que de nouveaux usages se développent.

Il est possible de bénéficier dès à présent des services numériques sans attendre une couverture totale de la Normandie en très haut débit. De nombreuses zones bénéficient d'un haut débit suffisant à court et moyen termes, permettant d'attendre l'arrivée du très haut débit.

La couverture peut être estimée à partir de l'Observatoire du Très Haut Débit (<http://observatoire.francethd.fr/>). Cet observatoire offre une représentation de presque toutes les technologies fixes existantes : Fibre, câble, ADSL, WIMAX, satellite. Seule la technologie WIFIMAX développée dans la Manche et le Calvados n'y est pas représentée.

ZOOM SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

La couverture par le réseau FttH signifie le déploiement de la fibre optique depuis le nœud de raccordement optique (lieu d'implantation des équipements de transmission de l'opérateur) jusque dans les logements ou locaux à usage professionnel.

Selon la Commission européenne, être éligible au très haut débit se définit comme disposer de débits descendants supérieurs à 30 Mbit/seconde. La fibre donne accès à des débits de l'ordre de 100Mbit /s, bien plus élevés qu'avec l'ADSL (de 1 à 22 Mbit/s en ADSL2+, selon la localisation de l'utilisateur).

Les débits sont aussi de meilleure qualité (quasiment pas d'atténuation du signal, quelle que soit la localisation du logement), et non perturbés par les ondes électromagnétiques.

Les réseaux en fibre optique permettent de bénéficier de services d'accès à Internet et d'offres multiservices dans des conditions plus confortables qu'avec les réseaux actuels (vidéo à la demande, télévision haute définition et 3D ...).

De plus, ces débits sont symétriques, c'est-à-dire que les flux de données remontants sur le réseau en fibre optique (de l'utilisateur vers le réseau) peuvent être aussi rapides que les flux descendants (du réseau vers l'utilisateur), ce qui permet le développement d'applications nouvelles (télétravail, télé médecine, domotique ...).

La loi n°2015-990, pour la Croissance, activité et égalité des chances économiques, également appelée loi Macron, promulguée le 6 août 2015, crée le statut de « zone fibrée » qui signale des zones déjà bien couvertes par le réseau FttH, où il s'agit donc d'encourager le basculement de tous les usagers de la zone vers ce réseau. Ce statut, demandé par l'opérateur en charge du réseau fibré ou par la collectivité et accordé par le Ministre chargé des communications électroniques, déclenchera la mise en œuvre de mesures pour accélérer le basculement vers le « tout fibré ».

La question des données

L'EcoQuartier est une opportunité pour le développement de la ville intelligente (« smartcity »³) et du territoire connecté. Il s'agit de développer des services à partir de données générées par des capteurs : par exemple la détection automatique en cas de rupture de canalisation d'eau potable permet de mieux gérer la ressource en eau ; la détection de présence pour le réverbère qui

3 La Normandie est labellisée « French Tech » et comprend un volet « smartcity ».

s'allume uniquement lorsqu'une personne est présente répond au besoin de sécurité et atténue la pollution lumineuse.

Ces dispositifs, et la collecte des données insérées dans des systèmes d'information décloisonnés et organisés, vont accroître la créativité et la possibilité de mettre en place de nouveaux services.

La révolution des données est en marche. La donnée est au cœur de la gestion et du pilotage des territoires de demain, et cela amène aussi à se poser la question de la sécurisation des données personnelles.

De nouveaux services...

L'habitant devient véritablement acteur de son territoire. De nouveaux lieux de co-réflexion, de co-conception, de co-création permettent des rencontres inédites entre des publics très diversifiés.

Les lieux de fabrications numériques par exemple (« fablab »), les télécentres pour permettre de télétravailler, les espaces publics numériques (EPN), les points d'accès aux services publics fleurissent en Normandie avec une densité particulièrement importante⁴.

Ces nouveaux services trouvent toute leur place au cœur des EcoQuartiers car ils s'inscrivent dans la même démarche : encourager l'innovation, favoriser les rencontres et partager les expériences.

Les réflexions autour d'un projet d'EcoQuartier permettent d'imaginer l'implantation de ce type de services et de lieux de rencontres qui contribuent à l'animation du territoire.

Dans ce contexte, il est essentiel que les habitants participent aux réflexions et donnent leur avis, et c'est une raison supplémentaire pour placer le numérique au cœur de la conception d'un EcoQuartier.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Contacts :

Préfet de région Normandie (SGAR DREAL DIRECCTE)

Préfet de département (DDT)

Région Normandie

Département du Calvados

Département de l'Orne

Syndicat mixte Manche numérique

Syndicat mixte Eure Numérique

Syndicat Mixte Seine Maritime Numérique

Agglomérations (Caen, Rouen, Le Havre, Cherbourg, Saint Lô, Alençon, Flers, Evreux)

Normandy French Tech

⁴ Sur l'ensemble des 3 départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne (pas de statistique réalisée sur la Seine-Maritime et l'Eure) on recense 2 fablabs, 17 lieux de télétravail, 43 points d'accès aux services numériques, plus de 135 Espaces Publics Numériques (Source : OCALIA, étude sur le télétravail, observatoire du numérique bas-normand, décembre 2015). De nombreux projets sont en cours, ce qui va accroître encore la densité de ces nouveaux lieux dans les années à venir.